

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel numéro 2020-033, fera l'objet d'une **consultation écrite**, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le jeudi **22 avril 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1858-04-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville

220, place Municipale

Cowansville QC J2K 1T4

Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :

urbanismecowansville@ville.cowansville.qc.ca

Le **projet de règlement**, l'illustration des zones, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, sur rendez-vous au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 7 avril 2021.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA